

Les Essentielles de Août 2016

Petite séance de rattrapage avec les informations à retenir du mois

PRIMES – INDICES – SALAIRES : Voici les nouvelles grilles indiciaires pour les catégories B suite au transfert de 6 points d'indice au titre de l'intégration des primes dans le traitement à compter du 1er janvier 2016

Le protocole PPCR améliore les rémunérations en revalorisant tous les indices de tous les échelons de toutes les grilles. Il entame, en plus, un processus de [transformation des primes en points d'indice](#) pour toutes les catégories de fonctionnaires ([Décret n° 2016-588 du 11 mai 2016](#))

C'est une ancienne revendication de la CFDT, car les primes sont exclues du calcul de la pension. Cette transformation, certes encore modeste, est une première étape vers plus de justice dans l'équilibre des rémunérations et pour la retraite des fonctionnaires

[GRILLE GENERALE des SALAIRES au 01/07/2016](#)

[Salaires des catégories B NES au 01/07/2016](#)

En bonus :

[Grille rémunérations PETPE des DIR au 01/07/2016](#)



TELETRAVAIL : La CFDT a toujours été favorable à l'introduction du télétravail au sein de nos administrations dans la mesure où il peut répondre aux aspirations des agents pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, réduire les temps de trajets, etc.

Après la publication du décret de mise en œuvre du télétravail dans les trois Fonctions publiques le 12 février 2016, le MEEM-MLHD a publié un [arrêté \(21/07/2016\) portant application du décret relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail](#) dans le ministère.

Pour tout savoir sur les modalités de mise en œuvre du télétravail lire : Télétravail, mode d'emploi à télécharger ci-dessous :

[Guide d'accompagnement de la mise en place du télétravail dans la Fonction Publique](#)



ISS 2015 : La note de gestion relative à l'indemnité spécifique de service (ISS) versée aux fonctionnaires des corps techniques en poste au MEEM et au MLHD est parue le 29 juillet 2016 : [Note de gestion ISS du 29 juillet 2016](#)

Profitez en pour voir le tableau des montants moyens de cette Indemnité Spécifique de Service 2015, versée en 2016 : [Tableau ISS 2015](#)

Souvenez-vous, la ministre Royal avait demandé une mesure d'exemption au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les corps techniques des MEEM-MLHD.

La DGAFP a tranché : Ces corps techniques ne garderont pas un système indemnitaire basé sur les ISS et les Primes pour Service Rendus (PSR) mais passeront bien au RIFSEEP. Seule concession : ... cela se fera en janvier 2018 au lieu de janvier 2017 ! C'est aussi passer la patate chaude au gouvernement suivant : en effet difficile de payer le RIFSEEP à l'année N en plus des ISS à l'année N+1 !!! C'est quelques millions à trouver en plus et quelques soucis d'impôts pour les agents !



RESTRUCTURATION DES GRILLES INDICIAIRES des CATEGORIES C de 2017 à 2020 :

Pas toujours facile la lecture du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Nos camarades CFDT du SPAGRI se sont attelés à la tâche et nous proposent un document clair et efficace :

[PPCR : Restructuration des grilles indiciaires des catégories C de 2017 à 2020](#)

Pour mémoire, le SPAGRI avait déjà proposé au début de l'été :

[Restructuration des grilles cat. A \(Attachés CIGEM\)](#)

[Restructuration des grilles cat. B](#)

PPCR ET PLAN DE REQUALIFICATION :

[Réponse de Annick GIRARDIN](#), ministre de la Fonction publique (22-07-16) à un courrier de Brigitte JUMEL, secrétaire générale UFFA-CFDT, relatif aux "inversions de carrière" induites par le plan de requalification de C en B, par rapport au PPCR. La ministre s'engage à faire examiner par ses services, à l'automne, les difficultés rencontrées.

Les médias abordent le sujet également, c'est le cas de Acteurs Publics dans sa parution du 17 août :

[Rémunération et retraite : le ministère se penche sur un dysfonctionnement du protocole PPCR \(Acteurs Publics - 17 août 2016\)](#)

